# Compte rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2017

Présents: Henri BONADA, Michel PATIN, Blandine MUTEL, Joyce CHETOT, Anne-Marie VENET, René ROBERT.

Absents excusés : Josette GRANIER, Loïc MUZEL

Secrétaire de séance : Anne-Marie VENET

### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 novembre 2017

Le compte rendu du Conseil du 7 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

En préambule Mr le Maire demande l'accord des membres du Conseil, pour ajouter 3 délibérations à l'ordre du jour:

- Demande de subvention PETR
- Adhésion au service SAGE du SIEL
- Adhésion au syndicat des Eaux de la Bombarde

#### **Modifications des statuts Forez-Est**

Afin d'avoir accès à la DGF bonifiée, notre intercommunalité doit prendre une 9éme compétence.

Après débat en conseil communautaire, il a été décidé de prendre la voirie communautaire en compétence supplémentaire. Chaque commune, membre de Forez-Est, doit entériner cette décision.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents le changement des statuts de Forez-Est.

### **Subvention CD territorial**

Mr le Maire indique que les demandes de subventions départementales doivent être établies avant le 31 décembre 2017 pour l'enveloppe territoriale et l'enveloppe de Solidarité.

Concernant l'enveloppe territoriale, Mr le Maire propose d'y affecter la rénovation de la place du village pour un montant de 68781,39€ HT, l'aménagement d'un parking pour les véhicules poids lourds le long de la Route de la Digue à hauteur de la salle des fêtes L'Orée Fleurie pour un montant de 11599€ HT, la couverture de la réserve d'eau incendie pour un montant de 10456,87€ HT ainsi que divers aménagements complémentaires ( bacs à fleurs, poubelles, signalétique...) pour un montant de 8593€ HT. Le montant total s'élevant à : 99430,26 HT.

## **Subvention CD Solidarité**

Mr le Maire indique que la demande de subvention de solidarité doit être établie avant le 31 décembre 2017. Il propose donc d'y affecter différents travaux tels que : la protection du trottoir de l'école par la pose d'une barrière, le renouvellement des filets de sécurité de protection du terrain de sports, la réfection des débords de la toiture de la mairie et la réfection de la toiture de la sacristie pour un montant total de 13343€ HT

Après discussion sur la classification de ces travaux en fonction de leur importance, le conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve la demande de subvention de solidarité.

En ce qui concerne les travaux de réfection de toitures, un deuxième devis sera sollicité auprès d'une entreprise spécialisée. Ce devis complémentaire n'interfère pas sur la demande de subvention.

#### **Subvention Amende de Police 2018**

Michel Patin précise l'importance du carrefour de la RD 38 et du chemin de Cherville, du fait des 2 lotissements existants, de celui à venir, et du cimetière. Afin de sécuriser le cheminement piéton des lotissements vers le centre bourg, des trottoirs seront aménagés à ce carrefour. Une subvention sera demandée au titre des « Amendes de police » 2018 pour un montant de 13745€ HT.

Accord unanime des membres du conseil présents

## Voirie.

A compter du 1er janvier 2018, la commune récupère la compétence voirie. Nous n'avons donc droit qu'à la subvention départementale calculée sur la base de notre métrage de voirie communale. (40% restant en tous les cas à notre charge).

Pour 2018, la demande de subvention portera sur la réfection totale du carrefour du cimetière pour un montant de dépense de 13745€ TTC à laquelle s'ajoutera le « reste à réaliser » 2017 (déjà acquis) ce qui couvrira cette dépense. Accord unanime des membres du conseil présents.

#### Réfection Assainissement Non Collectif.

Mr Patin, concerné individuellement par cette question, quitte la salle du conseil.

Mr le maire rappelle que les propriétaires d'assainissement individuel, lorsque leurs installations sont non conformes, ont la possibilité de bénéficier d'aides de l'agence de l'eau, à hauteur de 60% (études et travaux) des dépenses engagées plafonnées à 8500€ TTC de travaux (soit une subvention maximum de 5100€). L'obtention des aides se fait par l'intermédiaire de la commune en tant qu'organisme mandataire des participations financières de l'agence de l'eau. Pour ce faire, une mission d'assistance à l'élaboration technique du dossier a été confiée à la SAUR, le coût étant facturé par la commune à chaque bénéficiaire pour un montant de 160€ HT.

Mr le Maire demande donc aux conseillers présents, de l'autoriser à signer la convention avec l'agence de l'eau, pour la mise en œuvre d'une opération collective, jusqu'à dix dossiers, en vue de l'attribution et du versement des aides, par l'intermédiaire d'un mandat.

Accord unanime des membres du conseil présents ;

Mr Patin réintègre le conseil.

#### Colombarium

Mme Blandine Mutel indique que nous avions retenu, lors d'une précédente délibération, les Pompes Funèbres NEYME pour réaliser un columbarium au cimetière. Suite au dépôt de bilan de cette entreprise, Mme Mutel propose de retenir la 2<sup>ème</sup> entreprise qui avait répondu lors de l'appel d'offres : les Pompes Funèbres BONNEPART pour un montant de 7278€ TTC, sachant que nous avons une subvention acquise, au titre de l'enveloppe solidarité 2017, de 3444€.

Les propositions d'aménagement du jardin du souvenir seront présentées au conseil municipal.

Accord unanime des membres du conseil présents.

#### Vente terrain chemin du Cimetière.

Cette question a été retirée de l'ordre du jour, en attendant l'application des réserves de l'arrêté de division en vue de construire 5 lots.

### Admission en non valeur

A l'unanimité des membres du conseil présents, il est décidé d'inscrire en non valeur un impayé de 75 € qui est irrécouvrable et de refuser 91 € d'impayé pour une cantine.

Accord unanime des membres du conseil présents.

## Mutation de l'employé communal

Yves Vernin a demandé sa mutation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à Lentigny. En conséquence Mr le Maire propose à l'assemblée les conditions de son remplacement :

- -Pas de recrutement de personnel fonction publique,
- -Pas de 35/35 h, mais plutôt 20 ou 25h pour tenir compte des futures pertes de compétences,
- -Etude d'externalisation des tâches annuelles répétitives : tonte, élagage, entretien du cimetière....

Dans un premier temps Mr le Maire propose un recrutement en CDD pour pallier immédiatement le remplacement de Mr Vernin, et rechercher dans le même temps le conventionnement d'un agent avec les communes environnantes.

Le conseil municipal valide les propositions de Mr le Maire. Un courrier sera envoyé à la commune de Neulise afin d'examiner avec elle, la possibilité de mutualiser un agent.

Le conseil municipal remercie chaleureusement Mr Vernin pour le travail accompli au service de la commune de Pinay.

### **Recensement communal 2018**

Mr le Maire précise qu'il appartient au conseil municipal de définir le montant de la rémunération de l'agent recenseur : soit forfaitaire ou à la fiche.

Après discussion le conseil s'oriente vers une rémunération à la fiche : fiche BI : 2€ et FL : 1,5€ + 1 plein de carburant. Accord unanime des membres du conseil présents.

## **Subvention PETR.**

Mr le maire précise que nous avons à nous prononcer sur le fait de demander une subvention au titre du Contrat de ruralité Roannais pour 2018, sachant que notre demande pourrait s'inscrire dans le cadre de « la revitalisation des

bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien du commerce de proximité dans les centres bourgs ».

Dans ces conditions, Mr le Maire propose la rénovation de la place et l'aménagement de ses abords à effectuer, notamment en direction de notre auberge, pour l'obtention d'une subvention au titre du Pays Roannais.

Le montant proposé est de 99430,26€ identique à la demande de subvention CD territorial.

Accord unanime des membres du conseil présents.

## Service d'Aide à la Gestion de l'Energie (SAGE)

Mr le Maire précise que, dans le cadre du dossier « Territoire à Energie Positive et à Croissance Verte (TEPCV) » la communauté de communes de Forez Est va percevoir 1,2 M pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux si ses communes membres dépensent 975000€ pour la rénovation de leur patrimoine. Concernant Pinay, Michel Patin a demandé des devis pour la rénovation des fenêtres du logement communal, de la mairie, avec volets roulants associés en option, ainsi que l'installation d'une ventilation à la salle des associations.

Ce système fonctionne avec des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), pour cela l'adhésion au SAGE dépendant du SIEL est obligatoire.

Mr le Maire demande donc au conseil que la commune sollicite l'adhésion au SAGE pour 2018. : 90 € (valeur 2017). Accord unanime des membres du conseil présents.

## Adhésion au Syndicat des Eaux de la Bombarde

Mr le Maire explique que cette adhésion ne sera définitive que lorsque le PV de mise à disposition des installations d'eau de la commune sera signé.

Afin d'assurer la continuité de service, une convention entre le Syndicat des Eaux de la Bombarde et la commune nous sera proposée, afin que la SAUR, au titre de la Bombarde, puisse assurer la maintenance de notre réseau et ce, à compter du 1 janvier 2018 jusqu'à notre entrée définitive.

Accord unanime des membres du Conseil autorisant le maire à signer une telle convention.

### **Questions diverses.**

- -Vœux : Samedi 13 janvier 2018 à 11H, salle l'Orée Fleurie.
- -Adhésion au Syndicat des Eaux de la Bombarde : 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans les conditions suivantes :
  - -Adhésion communale annuelle : 1,53€/habitant
- -Abonnement individuel : 89,147 TTC, prix du M3 d'eau : 1,643€ TTC (TVA récupérable pour les entreprises) Une lettre d'information va être distribuée à la population 1ère quinzaine de décembre.
- -Lecture du courrier de CLS, qui par l'intermédiaire de sa présidente, remercie la municipalité pour le don à cette association des reliquats des TAP 2016/2017.
- La date de l'après midi récréative ou du repas des Seniors sera prévue en concertation avec le club de l'Amitié.
- -Le remplacement des miroirs routiers défectueux se fera à partir du 15 décembre en même temps que l'adressage

Prochain conseil municipal: 10 janvier 2018